



SOMMAIRE

L'ENC Hauts-de-Seine p. 2-3

Paroles d'élus
Paul Subrini p. 5

Les décisions
départementales p. 6

Journée internationale
des droits des femmes p. 7

Travaux en cours p. 8

Les assistants familiaux p. 9

Les actualités p. 10-11

Marchés publics
et recrutement p. 12

Tous les collèges des Hauts-de-Seine sont entrés dans l'ère du numérique avec le programme ENC.

Éducation : la « valeur ajoutée » du Département

Dans les Hauts-de-Seine, notre politique éducative va bien au-delà de nos compétences obligatoires, que sont l'entretien, la rénovation des équipements et la restauration scolaire. Cette politique départementale tient en quelques mots : il s'agit de créer les conditions de la réussite pour tous les collégiens. De leur garantir la découverte de la culture, du sport, surtout lorsque ils ne peuvent pas y accéder à la maison. Cet objectif rejoint d'ailleurs la mission principale de l'échelon départemental : la solidarité.

Le budget dédié aux politiques éducatives dans les Hauts-de-Seine représente ainsi 2 220 € par collégien contre une moyenne de 1 200 € pour les autres départements d'Île-de-France... Les parents d'élèves connaissent bien ces actions éducatives qui ont beaucoup de succès : je pense aux Classes créatives, à l'opération Éteignez vos portables pour la culture, aux trophées sportifs, ou aux dispositifs Seil notamment. Mais l'éducation est aussi un secteur pour lequel nous avons pris,

très tôt, le virage du numérique. Le déploiement de l'Environnement numérique des collèges (ENC) est achevé depuis 2015 dans notre Département et c'est un grand succès. Le portail interactif de l'ENC est le plus utilisé de France, avec deux millions de visites mensuelles ! Cette année, nous poursuivons la mise à disposition de matériels innovants pour les enseignants et les élèves : avec des tableaux interactifs, des chariots multimédia, et pour des projets spécifiques, des sacs à dos wifi, des imprimantes 3D ou des vidéo-projecteurs interactifs. Toutes ces actions démontrent que le Département a une valeur ajoutée dans ce domaine que la loi NOTRe voulait, à l'origine, transférer à la Région : sa proximité avec le terrain.

L'AGENDA

Vendredi 10 mars
Signature du contrat de développement Département / Ville à Bourg-la-Reine

Du 14 au 17 mars
Les Hauts-de-Seine co-participent avec les Yvelines au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (Mipim).

Jeudi 16 mars
Inauguration des nouveaux locaux du foyer éducatif Jean-Zay et de son accueil de jour à Asnières

Lundi 20 mars
Commission permanente à l'hôtel du Département à Nanterre

Vendredi 24 mars
Inauguration du collège Notre-Dame-de-France à Malakoff

Vendredi 31 mars
Séance publique à l'hôtel du Département à Nanterre

CHIFFRE DU MOIS

33

représentations exceptionnelles de *West Side Story* sont programmées à La Seine Musicale du 12 octobre au 12 novembre sur l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt.

La billetterie est ouverte depuis le 22 février.

www.laseinemusicale.com



Patrick Devedjian
Député et président du conseil départemental des Hauts-de-Seine



Chaque mois, le portail ENT enregistre plus de deux millions de visites.

ENC : un écosystème numérique à la pointe

Après la fin du déploiement de l'Environnement numérique des collèges, le Département va plus loin avec l'expérimentation des tablettes numériques individuelles.

Avec le programme Environnement Numérique des Collèges (ENC Hauts-de-Seine), les quatre-vingt-treize établissements publics (hors les cinq collèges en cité scolaire à gestion régionale) bénéficient tous d'une liaison internet haut débit et d'un parc informatique « jeune » ou complété. Les collèges bénéficient également d'un portail Environnement Numérique de Travail (ENT) permettant à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de communiquer autrement (messagerie, listes de diffusion, diffusion d'actualités), de travailler ensemble (partage d'informations, d'agenda, de documents, accès aux ressources pédagogiques), et de gérer la vie de l'établissement (cahier de textes, emploi du temps, notes, absences, discipline). Le tout au sein d'un même portail sécurisé qui propose également l'accès pour les familles à des services tels que l'inscription à la restauration scolaire et le paiement en ligne. Le programme ENC s'est déployé progressivement entre 2010 et 2015 et est désormais pleinement approprié par les utilisateurs. Chaque mois, le portail ENT enregistre plus de deux millions de visites.

La Caisse des Dépôts et Consignations, en charge du dispositif national de mesure d'audience des ENT, atteste que le projet ENT Hauts-de-Seine est « le plus mature au plan national ».

Généralisation des usages à travers les tablettes numériques

Pour l'année scolaire 2016-2017, le Département propose de poursuivre l'expérimentation de tablettes numériques avant sa généralisation. Les élèves de 6^e des collèges Bartholdi à Boulogne-Billancourt et Henri-Matisse à Issy-les-Moulineaux ont été équipés en tablettes numériques individuelles à la rentrée 2016. Les élèves des autres niveaux seront équipés aux rentrées 2017 et 2018. L'engagement du Département dans ce projet a permis aux villes de Boulogne et d'Issy d'obtenir un co-financement de l'État pour l'équipement des écoles de rattachement de ces collèges. Une convention de partenariat a été signée le 19 janvier dernier à Boulogne. L'objectif est d'identifier des collaborations possibles dans le cadre de la liaison école/collège et plus particulièrement la création

2 millions

de visiteurs mensuels sur le portail Environnement Numérique de Travail (ENT).

150 000

soit le nombre d'utilisateurs potentiels du portail ENT Hauts-de-Seine : les professeurs des écoles, les enseignants des collèges, les élèves, les parents et l'administration.

3 182

tablettes numériques ont déjà été distribuées dans les établissements scolaires sur les 4 500 prévues pour l'année 2016-2017.

du cycle 3 : CM1/CM2/6^e. Ainsi, ont été équipés en tablettes numériques : les écoles Anatole-France, Jean-de-la-Fontaine, Saint-Exupéry et Voltaire pour Issy-les-Moulineaux ; Sèvres, Denfert-Rochereau, Saint-Denis et Maître Jacques pour Boulogne-Billancourt. Douze classes des écoles de Boulogne-Billancourt sont également équipées d'écrans numériques interactifs fournis par le Département. La ville installera des classes mobiles de tablettes numériques dans dix autres écoles de la commune.

Les élèves et les enseignants de l'école de danse de l'Opéra de Paris ont été équipés en tablettes numériques. Cet établissement situé à Nanterre accueille 160 élèves (90 collégiens, 55 lycéens et 15 écoliers), dont la majorité est interne. Les tablettes leur permettent d'utiliser des manuels numériques et de retrouver leurs contenus pédagogiques via le portail ENT. Ils peuvent également échanger avec leurs enseignants à n'importe quel moment.

Dix collèges, dont cinq relevant de l'éducation prioritaire, seront équipés d'une classe nomade de 32 tablettes par classe de 6^e ou 5^e selon les projets des collèges : Jean-Moulin à Chaville, Romain-Rolland au Plessis-Robinson, Les Bouvets à Puteaux, Alfred-de-Vigny à Courbevoie, René-Descartes à Antony, Jean-Jaurès à Clichy, Édouard-Vaillant à Gennevilliers, Évariste-Galois à Nanterre, Édouard-Manet à Villeneuve-la-Garenne et Jean-Baptiste-Clément à Colombes. Est prévu le remplacement, au titre de l'obsolescence, de 25 classes de 16 ordinateurs portables par des classes nomades de 32 tablettes. Cela concerne 22 collèges.

Les élèves et les enseignants de cinq classes Ulis (Unités locales d'insertion scolaire) des collèges Marcel-Pagnol à Rueil-Malmaison, Paul-Landowski à Boulogne-Billancourt, Paul-Éluard à Nanterre, Jean-Macé à Suresnes et Paul-Bert à Malakoff ont également été équipés en tablettes numériques.

Enfin, le Département accompagnera le collège Saint-Dominique à Neuilly-sur-Seine dans l'équipement individuel des élèves de 4^e et 3^e en tablettes hybrides.

Lire notre interview de Paul Subrini, vice-président chargé des nouvelles technologies et de l'environnement numérique des collèges en page 5.



Joaquim Timoteo

Parti Socialiste

POUR UN NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE

Il faut développer chez tous les élèves la culture numérique et les compétences en informatique afin de leur permettre de devenir des citoyens autonomes et responsables dans une société devenue numérique. L'expérimentation ENT dans le cadre de la liaison école/collège s'inscrit dans cette dynamique, en proposant une continuité dans les apprentissages en conformité avec la réforme des collèges. Les résultats de son évaluation seront à regarder avec attention en vue de sa possible généralisation aux écoles des autres villes.



Armelle Tilly

Groupe Majorité départementale

L'ENC OU COMMENT TRANSFORMER LE QUOTIDIEN DE NOS COLLÉGIENS

Depuis maintenant cinq ans, notre Département s'efforce d'estomper les frontières entre temps scolaire et hors scolaire en vue de créer une nouvelle organisation de la vie scolaire et de rapprocher établissements, élèves et familles. Véritable révolution, les usages se diversifient chaque jour avec de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles expérimentations, mais avec un seul objectif : permettre aux parents d'avoir une véritable continuité dans le suivi de la scolarité de leur enfant et donner à chaque collégien les meilleurs outils pour préparer son avenir.



Nathalie Léandri

Groupe Majorité départementale (DVD)

NOUVELLE ÉTAPE POUR L'ENC

Déployé entièrement depuis 2015 dans l'ensemble des collèges des Hauts-de-Seine, nous ambitionnons maintenant de franchir une nouvelle étape dans l'Environnement numérique des collèges. Ainsi grâce à l'ENC et dans le cadre du Plan numérique national, nous expérimentons depuis janvier 2017 la liaison écoles/collèges dans les communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux. Ce dispositif pour le 3^e cycle permettra aux professeurs et aux enseignants d'articuler leurs progressions et de mener des travaux collaboratifs entre les élèves de primaire et de secondaire.



Alexandra Fourcade

Majorité départementale, groupe des Indépendants

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES COLLÈGES DU « 92 »

L'ENC, l'Environnement Numérique de Travail, est un portail de services lancé en 2009 financé à 100 % par le conseil départemental des Hauts-de-Seine, qui, en 2016, y a consacré 6,5 millions d'€. L'ENC a amené chaque collège à entrer dans l'ère du numérique, permettant aux élèves, aux familles et aux enseignants d'accéder à un ensemble d'outils et de contenus (cahier de texte, relevés de notes...). C'est devenu une plateforme indispensable d'échange entre les différents acteurs de la communauté scolaire de notre département.



Pierre Ouzoulias

Groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC)

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS : UN PRÉALABLE À L'ENC

En 2014, François Hollande avait affirmé sa volonté d'équiper tous les collégiens de 5^e d'un outil numérique pour la rentrée de 2016 ! Comme d'autres, l'engagement n'a pas été respecté et le Gouvernement demande aux Départements de se substituer à lui pour équiper une éducation qui devient de moins en moins nationale. Les nouvelles technologies de l'information sont utiles pour la pédagogie, néanmoins elles doivent reposer sur un effort important de formation des enseignants que l'État doit assurer.

les Hauts-de-Seine
la **vallée de la culture**

PAPA

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT À LA
PROFESSIONNALISATION D'ARTISTES

PARTICIPEZ AU **PAPA** MUSIQUES ACTUELLES

- > Une aide de 3 000 à 8 000 €
- > Un accompagnement pendant un an
par un professionnel de la filière

Dossiers en ligne jusqu'au 24 mars 2017 sur hauts-de-seine.fr

« L'ENC participe à l'attractivité des collèges départementaux »

De quelle manière le Département contribue-t-il à intégrer les nouvelles technologies à la vie du collège ?

Cette démarche a été initiée il y a déjà sept ans avec le programme Environnement Numérique des Collèges (ENC Hauts-de-Seine) dont tous les collèges publics bénéficient aujourd'hui. Il s'est agi de traiter la question du numérique de manière globale. Bien sûr par la mise à disposition de matériels, l'ENC gère 12 000 ordinateurs et 2 500 points de projection, mais ce n'est pas suffisant pour un réel développement des usages. Pour aller au bout de la démarche, dès le début du projet, pour sa part, le Département a également traité l'ensemble des questions d'infrastructures en raccordant tous les collèges en fibre optique sur un réseau dédié et en prévoyant un dispositif d'assistance performant. Cet écosystème créé les conditions nécessaires pour que le portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT) mettant en lien les enseignants, les élèves et les familles fonctionne bien. Il fonctionne même très bien puisqu'il est l'ENT ayant le plus d'accès sur le territoire national, avec 2 millions de visites pour le seul mois de janvier 2017. Mais l'ENC, c'est aussi la mise à disposition de matériels innovants au plus près des projets pédagogiques. Ainsi, par exemple, la moitié des collèges dispose aujourd'hui d'une imprimante 3D et une quarantaine de collèges expérimentent l'utilisation de tablettes numériques dans le cadre du Plan numérique national. L'ENC a complètement transformé le paysage numérique des collèges dans les cinq dernières années.

Les collégiens alto-séquanais ont désormais la possibilité d'apprendre avec des moyens modernes et de nouvelles méthodes de travail grâce au numérique. Cela participe sans aucun doute à leur réussite, même si la mise à disposition de ce matériel innovant doit être impérativement accompagnée par l'Éducation nationale sur le plan pédagogique. Nous avons prévu de réaliser une évaluation des résultats obtenus suite à ces nouveaux usages. Enfin, nous menons actuellement une étude afin de choisir le matériel le plus adapté aux collégiens, tablettes, ultraportables, ou hybrides... nous allons également cette année mener une expérimentation afin de permettre aux élèves de venir avec leur propre matériel en classe, le Département ne pouvant pas à terme financer l'équipement individuel des 54 588 collégiens, car il représenterait un investissement à réaliser de 40,9 M€. Bien entendu, des aides pourront être allouées aux familles en difficulté, pour équiper les collégiens qui n'auraient pas le matériel adéquat chez eux. Le Département est en effet soucieux de lutter contre la fracture numérique, il y contribue notamment, d'ores et déjà, en organisant des dons d'ordinateurs recyclés aux familles en difficulté. À ce jour, 980 ordinateurs ont été distribués, à ce titre. Enfin, il faut rappeler que chaque année, la dépense par collégien engagée par le Département est très importante, elle s'élève à 2 300€.

Quelle est l'originalité de l'ENC Hauts-de-Seine comparé aux autres programmes d'environnement numérique de travail en France ?

La première originalité réside dans le fait que le projet a été pensé avec une dimension territoriale. Tous les collèges utilisent les mêmes applications et outils, donc les enseignants les retrouvent s'ils passent d'un collège à l'autre ou s'ils enseignent dans plusieurs établissements. L'ENT leur offre un accès unique et sécurisé pour accéder à l'ensemble des ressources dont ils ont besoin sur le plan de la gestion de leurs classes comme sur le plan pédagogique, par exemple l'accès aux manuels numériques qui doit se développer. Ce qui s'est beaucoup développé depuis quelques années, c'est le travail collaboratif entre adultes d'un même collège, entre des enseignants et leurs élèves mais également entre établissements ou avec des partenaires institutionnels grâce à l'ENT. De surcroît, outre les informations de scolarité de leur enfant et les informations du collège, les parents y trouvent également l'accès aux services proposés par la collectivité aux familles comme l'inscription à la restauration scolaire. D'autres services à valeur ajoutée pour les familles seront prochainement proposés. Le Département a montré sa capacité à faire évoluer le portail pour être au plus près des besoins des usagers, ce qui contribue à sa grande notoriété. L'ENC constitue ainsi une véritable innovation qui participe à l'attractivité des collèges départementaux.

Un environnement numérique de travail a été expérimenté en janvier dernier dans les écoles de Boulogne et Issy dans le cadre de la liaison école/collège. De quoi s'agit-il ?

L'ensemble des collèges des Hauts-de-Seine bénéficie de l'ENT départemental. L'expérimentation avec des écoles de Boulogne et Issy consiste en la mise à disposition de huit écoles d'un portail ENT École dont la force est de pouvoir communiquer avec les ENT des collèges de rattachement. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en place du cycle 3 (constitué des classes de CM1/CM2/6^e) et de la réforme des collèges. Les objectifs visés sont de mettre à disposition des outils numériques comme leviers qui permettront de faciliter la continuité des apprentissages des enfants entre l'école primaire et le collège. Pour les enseignants, ils disposent ainsi d'un outil collaboratif dans lequel chacun peut disposer de ses espaces de travail propres à son niveau tout en pouvant interagir avec l'autre niveau. Cette expérimentation a débuté en janvier 2017 et s'achèvera en juillet 2018. Cela permettra d'étudier la possibilité de nouvelles modalités de collaboration entre les communes et le Département car il y a un nouveau modèle à définir autour de la mise en œuvre du cycle 3 et la généralisation du Livret Scolaire Unique depuis la rentrée 2016.

Le numérique peut-il également être un levier de transformation des relations du Département avec ses partenaires institutionnels ?

Effectivement. En matière d'éducation et particulièrement de numérique éducatif, aucune entité ne peut réussir seule. Il est devenu indispensable de nouer des partenariats forts avec tous les acteurs de l'Éducation, nationaux et locaux. La mise en œuvre du plan numérique vient encore renforcer cette démarche de co-construction d'un modèle pour faire évoluer les pratiques pédagogiques en lien avec la réforme de la scolarité obligatoire. L'Éducation nationale réalise, pour sa part, un effort important en termes de formation de ses enseignants, elle souhaite que nous allions plus loin encore dans le déploiement des outils. Nous concernant, nous attendons le développement de contenus pédagogiques, ainsi que la numérisation massive des manuels scolaires qui nous semblent être un prérequis aujourd'hui pour réussir ce projet. Enfin, au-delà des partenaires institutionnels, nous aurons également besoin des familles pour équiper l'ensemble des élèves d'un outil numérique performant.



Paul Subrini
Vice-président chargé des nouvelles technologies et de l'environnement numérique des collèges

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR

SÉANCE PUBLIQUE 24.02.17

TRÈS HAUT DÉBIT ET OPEN DATA

17.5 Fin du service public THD Seine et des opérations de la Régie départementale THD Seine. Cession des infrastructures du réseau départemental THD Seine.

RELATIONS INTERNATIONALES

17.7 Mandat spécial en vue du déplacement du Président du Conseil départemental en Iran en avril 2017.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

17.2 Contrat de concession relatif à la gestion et à l'exploitation de la restauration scolaire dans les collèges publics des secteurs nord et sud du département des Hauts-de-Seine.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

17.4 Transformation de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, également appelée Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, en syndicat mixte ouvert.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17.6 Compte rendu des actions en justice intentées au nom et pour le compte du Département du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 conformément à l'article L.3221-10-1 du Code général des Collectivités territoriales.

COMMANDE PUBLIQUE

17.1 Compte rendu des marchés et avenants conclus aux mois d'octobre et novembre 2016.

FINANCES

17.3 Rendu-compte sur la dette.

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR [www.hauts-de-seine.fr/deliberations](http://WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR/DELIBERATIONS)

Yvelines • Hauts-de-Seine

unis pour la Solidarité

QUESTIONS
de FAMILLE

L'ADOPTION aujourd'hui

Paroles d'experts et témoignages
pour mieux comprendre l'adoption

questionsdefamille.epi78-92.fr



Yvelines • Hauts-de-Seine



Le Département aux côtés des femmes

À l'occasion de la journée internationale des droits de la femme le 8 mars, retour sur l'action du conseil départemental.

Le Département accompagne les femmes au sein de structures de terrain comme les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) ou encore les Espaces départementaux d'actions sociales (EDAS). Il apporte des aides spécifiques à celles qui deviennent mères et se trouvent en situation difficile, quand elles assument seules leurs responsabilités parentales.

L'insertion sociale

Dans les Hauts-de-Seine, plus de 55 000 parents élèvent seuls leur enfant, et parmi eux une grande majorité de femmes. C'est un public envers lequel le conseil départemental est particulièrement attentif. Les jeunes mères attendant ou élevant seules leur enfant se voient proposer systématiquement un suivi à domicile, par une sage-femme ou une puéricultrice de PMI. L'accès aux modes de garde, et spécialement aux crèches, est facilité pour toutes les femmes seules qui relèvent des dispositifs d'insertion. Les jeunes mères en détresse peuvent en outre être accueillies avec leur enfant dans l'un des cinq centres maternels du département, qui leur offrent un cadre de vie stable et un accompagnement personnalisé. Pour exemple, à Châtillon, le centre maternel Les Marronniers accueille des femmes enceintes et des jeunes mères en difficulté avec leur enfant de moins de 3 ans. L'établissement, géré directement par le Département, héberge mais aussi propose un accompagnement à la maternité, à la relation mère-enfant, et un suivi concernant le développement de l'enfant. Toutes les aides aux parents, les adresses des EDAS, les lieux d'accueil en PMI sont disponibles sur www.hauts-de-seine.fr, rubrique Solidarités.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Le Département s'est engagé depuis plusieurs années afin de soutenir les femmes victimes de violences. Le programme du même nom soutient ainsi les actions des associations qui interviennent dans ce domaine et s'inscrit dans le cadre du dispositif de veille et de vigilance envers les personnes vulnérables. « Femmes victimes de violences Hauts-de-Seine » s'adresse aux femmes victimes de toutes sortes de violences : conjugales, agressions sexuelles, viols, violences intrafamiliales, harcèlement sexuel au travail...

Le dispositif propose, depuis octobre 2000, un numéro unique d'écoute (01 47 91 48 44), de soutien et de prise en charge rapide et efficace de ces femmes. Il est financé par le conseil départemental, l'État, la région

Île-de-France et l'Union européenne. Et mis en œuvre par quatre associations : l'Éscale à Gennevilliers ; l'Association femmes en difficulté (Afed) et l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales du 92 Adavip 92 à Nanterre ; et enfin l'association SOS Femmes alternatives - Centre Flora-Tristan à Châtillon.

Quatre écoles pour s'instruire

L'Institut des Hauts-de-Seine, association soutenue par le conseil départemental, a créé en 2008 la première « École française des femmes » à Châtenay-Malabry. Ce projet solidaire propose un enseignement général aux femmes désireuses d'améliorer leur cursus personnel, de les accompagner vers un retour à l'emploi ou vers une requalification professionnelle. Trois nouvelles écoles ont ouvert : une à Gennevilliers en 2012, une à Fontenay-aux-Roses en 2015 et la dernière à Antony en 2017. Lieu d'échange et de savoir, ces écoles s'adressent à toutes les femmes du Département des Hauts-de-Seine, de tous âges, de toutes conditions sociales et culturelles. Les écoles françaises des femmes réunissent majoritairement les femmes en recherche d'emploi, des bénéficiaires du RSA, des femmes migrantes, des femmes isolées ou en situation de précarité. Tous les ans, 350 femmes s'inscrivent au sein d'une de ces quatre écoles, 85 diplômes DELF de langue française ont été obtenus par les femmes depuis la création de la première école. 25 professeurs dispensent 1 800 heures de cours par an et 24 ateliers ont été créés. Les frais d'inscription s'élèvent à 15 euros par an. En 2016, le Département a accordé une aide spécifique de 50 000 € aux écoles françaises des femmes, afin de permettre l'accompagnement de femmes bénéficiaires du RSA.

« Portraits de Femmes » à l'hôtel du Département

L'exposition propose douze portraits de femmes, toutes élèves des Écoles françaises des femmes fondées par l'Institut des Hauts-de-Seine, du 7 mars au 18 avril dans le hall d'accueil de l'hôtel du Département à Nanterre.

Claire Argyropoulou, élève à l'École française des femmes de Châtenay-Malabry.



Les principaux travaux

de mars sur la voirie et dans les parcs départementaux



Travaux d'aménagement de la RD 920 à Bourg-la-Reine.

Antony

RD 920 : avenue Aristide-Briand à Antony, entre la rue Auguste-Mounié et le carrefour de la Croix de Berny, requalification de la voie en boulevard urbain, création d'une continuité cyclable, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en mars 2016 pour une durée prévisionnelle de vingt-et-un mois.

Bourg-la-Reine

RD 920 : avenue du Général-Leclerc à Bourg-la-Reine, entre la place de la Libération et le boulevard Carnot, requalification de la voie en boulevard urbain, création d'une contre-allée sur le côté droit de la voie avec continuité cyclable, plantation de nouveaux alignements d'arbres, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en août 2016 pour une durée prévisionnelle de douze mois.

Asnières-sur-Seine

> Avenue de la Redoute entre les Quatre-Routes et la rue l'Abbé-Lemire. Adaptation des réseaux d'assainissement aux aménagements du futur tramway T1, remplacement d'une canalisation non visitable, renforcement structurel d'un collecteur visitable et réalisation de galeries. Les travaux ont débuté en janvier 2016 et se poursuivront jusqu'en juillet 2017.

> RD 909 : avenue d'Argenteuil, entre l'avenue de la Marne et l'avenue Guillemin. Sécurisation de neuf carrefours. Les travaux ont débuté en octobre 2016 pour une durée prévisionnelle de sept mois.

> RD 7 : rénovation de l'éclairage public, quai Aulagnier, de la rue des Cabœufs, est prolongé à la rue du Jardin-Modèle. Les travaux ont commencé début décembre 2016 pour une durée prévisionnelle de neuf mois.

Bagneux

Rue des Meuniers : rénovation de la canalisation et renouvellement de branchements jusqu'en mars 2017.

Châtenay-Malabry

> Avenue de la Division-Leclerc entre le carrefour Salvador-Allende et les voies TGV. Construction en souterrain, grâce à un tunnelier, d'un collecteur de 2 mètres de diamètre, pour éviter les débordements des collecteurs d'assainissement existants le long de cette avenue. Les travaux ont débuté en novembre 2015 pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

> RD 986 : avenue de la Division-Leclerc. Réhabilitation du réseau d'assainissement de janvier 2017 à mai 2018.

Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson

A 86 - RD 986 rue du Général-Eisenhower : aménagement de l'échangeur Est avec la création de deux bretelles d'entrée et sortie sur l'A 86 au droit du parc d'affaires de La Boursidière et réaménagement d'un carrefour au croisement entre la RD 986 et l'avenue Galilée. Les travaux ont débuté en janvier pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Fontenay-aux-Roses

RD 74 : avenue Gabriel-Péri, rénovation de la canalisation et renouvellement de branchements d'octobre 2016 à mars 2017.

Issy-les-Moulineaux

RD 76 : rue du Gouverneur-Général-Éboué, RD 50 boulevard des Frères-voisin et rue Charlot. Création d'un bassin de stockage/restitution des eaux pluviales sous le stade Gabriel-Voisin et création de deux déversoirs d'orage. Janvier 2016 à décembre 2017.

Issy-les-Moulineaux - Meudon

RD 7 : quai de la Bataille-de-Stalingrad à Issy le Moulineaux et route de Vaugirard à Meudon. Aménagement des berges de Seine, déplacement des regards d'accès au réseau d'assainissement dans le cadre du projet Vallée Rive Gauche. Novembre 2012 à juin 2017.

Nanterre

Rue Sadi-Carnot entre l'avenue Georges-Clemenceau et la place Gabriel-Péri. Réhabilitation du collecteur et de ses ouvrages connexes (branchements, regards et galeries). Juillet 2016 à décembre 2017.

Puteaux

RD 913 : avenue du Général-de-Gaulle, entre le boulevard Circulaire et la limite de la ZAC des Bergères. Rénovation de l'éclairage public. Les travaux ont commencé en janvier pour une durée prévisionnelle de huit mois.

Vauresson

RD 907 : boulevard de la République, entre le rond-point du Fer Rouge et la rue Émile-Testu, et la place Charles-de-Gaulle, requalification de la voirie. Les travaux ont débuté en septembre 2016 pour une durée prévisionnelle de neuf mois.

Assistant familial, un métier

Accueillir chez soi des mineurs en détresse, séparés de leurs parents, c'est une profession. Le conseil départemental recrute.

Héberger un enfant ou un jeune de moins de 21 ans qui ne peut rester temporairement dans sa propre famille, c'est le travail des assistants familiaux. Afin d'améliorer l'offre d'accueil, le service départemental de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) recrute. Pour postuler, il est nécessaire d'obtenir au préalable l'agrément délivré par le président du conseil départemental. Un dossier doit être constitué auprès du centre de protection maternelle et infantile (PMI) de son quartier. L'agrément obtenu, il faut adresser une lettre de candidature au responsable du service départemental de l'accueil familial de l'ASE. Si le dossier est retenu, des entretiens avec des travailleurs sociaux et un psychologue sont programmés à l'issue desquels le responsable du service se prononce en faveur ou non du recrutement.

Lorsque vous êtes titulaire de l'agrément, votre employeur peut être le Département des Hauts-de-Seine ou une association gestionnaire dans le cas d'un recrutement par un service de placement familial autorisé et habilité au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

Profils variés

L'ASE compte plus de 450 assistants familiaux. En couple ou célibataire, avec ou sans enfants, homme ou femme... Les assistants familiaux ont des profils très divers. Certains critères sont cependant requis : s'exprimer correctement en français et le lire, respecter le secret professionnel, être très disponible... La rémunération est variable en fonction notamment du nombre d'enfants accueillis (trois au maximum) et du type d'accueil. Un assistant familial venant de signer son contrat de travail et n'accueillant pas encore d'enfant touche pour sa fonction globale d'accueil 683,20 € brut par mois. Un assistant familial qui s'occupe d'un enfant à temps complet perçoit 1 483,52 € brut par

mois, auxquels s'ajoutent les congés payés et la prime de fin d'année. En plus de son salaire, il perçoit des indemnités (variables selon l'âge de l'enfant) qui lui permettent d'assurer le quotidien du jeune accueilli. À noter : ces rémunérations ne s'appliquent que pour les habitants des Hauts-de-Seine. L'assistant familial travaille en équipe (cadre socio-éducatif, éducateurs ou assistants sociaux et psychologue) au sein du service de l'ASE dont il est membre à part entière.

Pour plus d'informations, contacter le service départemental de l'accueil familial de la direction Famille-Enfance-Jeunesse par téléphone au 0800 307 793, numéro d'appel gratuit ou par courriel : SDAF-antenneidf@hauts-de-seine.fr

La Cité de l'enfance, un accueil d'urgence

Le Département organise le dispositif de protection de l'enfance dans neuf services déconcentrés de l'aide à l'enfance. Sept services territoriaux, localisés dans le département des Hauts-de-Seine, et deux services d'accueil familial situés à Saint-Gervais-la-Forêt (41) et Montluçon (03), assurent la mission de protection de l'enfance auprès des familles, et suivent les enfants en famille d'accueil. Par ailleurs, un accueil d'urgence est assuré au sein de la Cité de l'Enfance au Plessis Robinson. Elle assure des missions d'accueil, d'observation et d'orientation de tout enfant en danger ou en risque de l'être. Les enfants, âgés de trois à treize ans, sont répartis sur quatre pavillons accueillant chacun douze enfants. Ces unités de vie sont mixtes. L'un des pavillons est réservé aux plus petits qui ont entre 3 et 6 ans.



Albert-Kahn : une rénovation en images



Pendant la durée des travaux, le musée départemental reste ouvert aux visites. Une exposition y est consacrée.

Une promenade guidée intitulée « Prélude d'un nouveau musée » est présentée dans le jardin du musée départemental Albert-Kahn : autochromes du jardin, photographies sur l'histoire du site et vues des bâtiments du nouveau musée, pour découvrir ou redécouvrir Albert-Kahn, son œuvre, la richesse des collections et le programme de rénovation. Ces images présentées en bouquets répartis sur le site, permettent de visiter l'ensemble

des scènes paysagères qui composent le jardin. Les visites guidées ont lieu sur réservation uniquement au 01 55 19 28 00 ou accueilmak@hauts-de-seine.fr jusqu'au 30 avril le samedi à 15 h et le dimanche à 11 h et 15 h ; et 1^{er} mai au 30 septembre le mardi et le vendredi à 15 h, le samedi à 14 h et 16 h 30 et le dimanche à 11 h et 15 h. Pendant les travaux l'accès au site se fait par le 1 rue des Abondances. À noter que le village japonais est fermé. Suivre la rénovation du musée départemental Albert-Kahn en temps réel sur renovation.albert-kahn.hauts-de-seine.fr/en-temps-reel

Diminuer les nuisances sonores

Le projet Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est disponible jusqu'au 18 avril au bâtiment le Salvador, rue Salvador-Allende à Nanterre.

Le Département a adopté le projet de PPBE sur son patrimoine routier et approuvé les modalités de mise à disposition du public conformément au Code de l'environnement. Ce projet a été élaboré sur la base des cartes de bruit établies par l'État et mises à disposition par la Préfecture des Hauts-de-Seine. Objectif du Plan de prévention du bruit dans l'environnement : optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer les situations critiques et préserver la qualité des endroits remarquables. Pendant la durée de cette consultation, les observations sur le projet pourront être consignées sur un registre papier. Une page dédiée, sur internet, a été mise en place : www.hauts-de-seine.fr/ppbe



« Vous avez la parole ! »

Le Département a la volonté de rapprocher l'administration des préoccupations et des besoins des publics.

« Vous avez la parole ! » est une initiative qui a pour objectif de proposer aux personnes concernées par l'action sociale de participer à trois réunions par an dans le but de répondre au mieux aux attentes du public. Lors de la première réunion qui aura lieu le 14 mars à Antony seront notamment abordés la qualité de l'accueil physique et téléphonique (accessibilité, horaires d'ouverture du service) et la compréhension des courriers de l'administration. Les usagers pourront échanger librement et apporter de nouvelles propositions d'amélioration d'accueil. Cette démarche permet à tous les publics reçus de s'exprimer sur la qualité des services rendus par les acteurs de l'action sociale et médico-sociale du Département. Ce rapprochement s'inscrit dans un cadre de proximité au niveau des Espaces départementaux d'actions sociales (Edas) ; des Espaces Insertion (EI) ; des centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) ; des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) ; de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ; des personnes âgées et des personnes Handicapées ; de l'obtention de la carte Améthyste ; de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les réunions sont organisées par territoire, un territoire comprend plusieurs communes. Les inscriptions se font sur www.hauts-de-seine.fr/solidarites/vous-avez-la-parole/inscrivez-vous-aux-rencontres-organisees-par-le-departement

Une formation au permis de conduire

Le Département lance un nouveau dispositif pour aider les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à se mobiliser pour se remettre en activité.

La formation s'adresse aux bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion socioprofessionnelle qui ont déjà défini et validé un projet professionnel pour lequel le permis de conduire est un prérequis. L'objectif est de permettre à environ 100 bénéficiaires du RSA chaque année d'obtenir leur permis et d'accéder à nouveau à l'emploi. Plus d'informations sur www.hauts-de-seine.fr rubrique Économie et emploi puis Retour à l'emploi.



1 749 627 €

c'est le montant des subventions allouées par le conseil départemental à la Fondation des Apprentis d'Auteuil à Meudon pour la création d'un nouveau service d'accueil des adolescents (travaux d'aménagement et équipement d'un service d'urgence pour les garçons de 12 à 18 ans) en octobre dernier. Un forum sur le thème de la prévention et la santé a eu lieu le 23 février.

Déploiement de « Coaching vers l'emploi »

Le Département dynamise le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active avec l'aide du Fonds Social Européen.

Mis en œuvre par les services départements dans les onze Espaces insertion et les huit Espaces départementaux d'action sociale, Coaching vers l'emploi permet aux nouveaux bénéficiaires du RSA de suivre un programme intensif de retour à l'emploi sur six mois. Après une évaluation approfondie de sa situation, le participant bénéficie d'un accompagnement individuel et collectif (ateliers de techniques de recherche d'emploi, par exemple). Grâce aux partenariats développés avec les entreprises, les candidats sont sélectionnés, préparés aux entretiens d'embauche et présentés aux futurs employeurs.

Depuis septembre 2016, le dispositif a permis à 180 bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi.

Plus d'informations sur www.hauts-de-seine.fr rubrique Solidarités.



Bénéficiaires du RSA

Coaching vers l'emploi

Un accompagnement dynamique et sur mesure

 **hauts-de-seine**
LE DÉPARTEMENT
www.hauts-de-seine.fr

 **l'Europe s'engage**
Le Coaching vers l'emploi est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Croissance et inclusion » 2014-2020
UNION EUROPÉENNE

Le Département cède le réseau THD Seine

L'assemblée départementale a approuvé, vendredi 24 février, la cession du réseau THD Seine à une filiale de la société Covage qui s'engage à poursuivre le développement du réseau « dans l'esprit initial du projet ».



Le 17 octobre 2014, le Département avait prononcé la résiliation de la délégation de service public THD Seine, pour faute et aux torts exclusifs du délégataire Sequalum, une société membre du groupe Numericable-SFR, avec effet au 1^{er} juillet 2015. L'exploitation et la maintenance du réseau avait été reprise par Régie départementale THD Seine, qui avait assuré le maintien du service public sur les infrastructures construites par Sequalum. En parallèle, le Département a lancé le 17 novembre 2014 un appel à candidature pour la cession du réseau THD Seine et a ouvert des négociations avec les différents candidats.

À l'issue de cette procédure, c'est Covage 92, filiale de la Société Covage créée pour la reprise et le développement du réseau THD Seine qui a été retenue. La société s'est engagée « à compléter les zones pavillonnaires laissées inachevées par Sequalum, à en développer de nouvelles si nécessaire, ainsi qu'à investir dans les éléments indispensables à l'utilisation du réseau par d'autres opérateurs ». L'offre de Covage a reçu le soutien de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui s'impliquera dans le projet sous la forme d'une prise de participation dans le capital de Covage 92. « Au terme d'une procédure d'appel d'offres ouverte, nous sommes ravis d'être en mesure d'apporter les services très haut débit à nos concitoyens ainsi qu'aux entreprises et sites publics installés sur le territoire, a déclaré Patrick Devedjian. En tant que deuxième département le plus peuplé d'Île-de-France avec près de 1,6 million d'habitants, l'aménagement numérique constitue l'une de nos préoccupations majeures ».

Pour Jean-Michel Soulier, président de Covage, « il s'agit d'un message fort adressé aux collectivités, qui peuvent désormais compter sur un acteur de poids alternatif aux opérateurs historiques, laissant présager des opportunités futures pour fibrer l'ensemble des particuliers dans le cadre du Plan France Très Haut Débit ».

Le conseil départemental maintient le numéro dédié :
01 70 81 46 96 et l'adresse mail :
thdseine@hauts-de-seine.fr jusqu'au 31 mars 2017.
Dès le 1^{er} avril, les Alto-Séquanais pourront s'adresser directement à la société Covage par mail :
contact-covage92@covage.com

Commande publique des Hauts-de-Seine

Le Département des Hauts-de-Seine prévoit de lancer d'ici fin 2017 des marchés liés aux prestations des œuvres sociales : gestion du centre de loisirs du domaine du Haras de Jardy ; installation et gestion de distributeurs automatiques de boissons froides et chaudes, de confiseries et de sandwiches ; délivrance de chèques cadeaux ; organisation de séjours durant les vacances scolaires, etc.

La programmation générale des besoins et le calendrier prévisionnel des prochaines consultations seront présentés lors de la réunion d'information du 30 mars à 10 h à l'hôtel du Département à Nanterre. Les entreprises pourront échanger avec la direction de la Commande publique ainsi que la direction de la Logistique.

Inscription obligatoire sur www.hauts-de-seine.fr/commande-publique jusqu'au 27 mars 2017 (deux participants maximum par entreprise).

Le présent avis d'intervention d'achat est destiné à informer, dans un objectif de transparence et dans le respect de l'égalité de traitement, tout opérateur intéressé avant le lancement d'avis d'appel public à la concurrence.

CONSULTATIONS

Entretien et maintenance préventive et corrective des installations de levage et de transport électromécaniques des bâtiments

Lot 1 : Bâtiments départementaux I.G.H. (Immeubles de grande hauteur)

Lot 2 : Bâtiments départementaux hors I.G.H. (Immeubles de grande hauteur)

Travaux d'entretien, de rénovation de la couche de roulement ou de structure en matériaux hydrocarbonés

Travaux d'entretien, de rénovation de la couche de roulement ou de structure en matériaux hydrocarbonés sur les voies du domaine public et privé départemental de toutes les communes du Département des Hauts-de-Seine et des communes situées en zone urbaine du Département des Yvelines. Il s'agit d'un marché en groupement de commande entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine

Afin d'être informé régulièrement de nos offres, nous vous recommandons de créer votre compte et de programmer des alertes sur le portail Maximilien (www.maximilien.fr) ou bien de les consulter via le lien suivant : www.hauts-de-seine.fr/commande-publique

Recrutements

■ Chef d'unité études et programmation

Au sein du Pôle Éducation, Sports et Construction, Service « Programmation et Expertise », vous êtes chargé du pilotage de l'unité et du management de l'équipe (15 agents). Vous organisez en particulier la réalisation de l'ensemble des études nécessaires, par les moyens propres de l'unité et/ou avec l'appui de prestataires spécialisés. Vous veillez au travail de l'unité avec les différentes entités de la direction des bâtiments (expertises, conduite de projets et maintenance) comme avec l'ensemble des directions métiers du Département.

Profil : vous disposez de connaissances de la maîtrise d'ouvrage publique et en programmation ainsi que de connaissances techniques bâtimentaires et architecturales. Vous maîtrisez le cadre réglementaire afférent, les procédures budgétaires et de commande publique. Aptitude au travail en transversalité et en équipe projet, maîtrise du pilotage de prestataires intellectuels, sens du management d'équipes requis.

Réf : AM.17.06 - Poste basé à Nanterre

■ Juriste conseil

Au sein du Service conseil et expertise de la Direction des Affaires juridiques et de l'Assemblée, vous êtes affecté dans différentes unités, traitant de matières diversifiées du droit tels que le droit des contrats publics, le droit économique et le droit budgétaire des collectivités territoriales, ainsi que tout autre domaine du droit répondant aux besoins évolutifs des services.

Profil : de formation supérieure en droit public ou équivalent, vous bénéficiez d'une expérience professionnelle dans le domaine juridique d'au moins deux ans de préférence au sein d'une collectivité territoriale.

Réf : HM.16.381 - Poste basé à Nanterre

Adressez votre candidature et votre curriculum vitae

par courriel : recrut@hauts-de-seine.fr ou par courrier : Monsieur le Président du conseil départemental - Hôtel du Département - Pôle Ressources Humaines et Financières - Service Emploi et Compétences 2/16 bd Soufflot - 92015 Nanterre cedex. Indiquez la référence afférente au poste. Vous retrouvez le contenu détaillé de toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.fr

La Lettre bleue est publiée par la direction de la communication du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Directeur de la publication : Muriel Hoyaux - Rédaction : Virginie Rapin - Mise en page : Frédéric de Tarlé

Crédits photos : CD92 / Jean-Luc Dolmaire, Olivier Ravoire, Willy Labre, Olly/Fotolia, Gpointstudio/Fotolia, D.R.

www.hauts-de-seine.fr

Dépôt légal : juillet 2008 - ISSN : 2430-7009 - Imprimé sur papier recyclé

Suivez-nous

